

Une autre raison pour laquelle je ne puis voter pour le bill présenté par l'honorable député de Simcoe, c'est que six députés dans le Conseil du Nord-Ouest, se sont prononcés en faveur du fait que le gouvernement devrait leur accorder le pouvoir de régler cette question. Ils n'ont pas demandé qu'on adoptât un acte pour abroger l'article 110, si je comprends bien l'honorable député de Simcoe, mais ils ont demandé qu'on leur accordât le pouvoir d'abolir la langue française s'ils le croient nécessaire.

Je citerai des extraits des discours prononcés par quelques-uns des députés de l'Assemblée du Nord-Ouest. L'honorable député de Provencher a déclaré que le juge Rouleau a exprimé son chagrin de ce qu'un vote n'ait pas été pris, afin de pouvoir opposer ce vote au mémoire présenté à cette chambre. Je trouve dans la *Press* le rapport suivant de ces discours :

Le juge Rouleau a traité la question au long. Il a demandé qu'on ne fit rien avant de donner au peuple l'occasion de se prononcer sur cette question. Que les députés en fassent un article de leur programme s'ils le désirent. Il a parlé le français avant de parler l'anglais, et ce mémoire demande qu'on les prive, lui et d'autres, de parler leur langue maternelle. Il terminait en disant que cette question devrait être réglée par les électeurs, et il a laissé entendre que quelques députés qui voteraient probablement pour la présente proposition, pourraient en souffrir aux prochaines élections.

M. Haultain, a fait remarquer que l'assemblée, en demandant l'abolition de l'article restrictif, ne faisait que demander de plus grands pouvoirs, afin de régler cette question de langue, en faisant un article de son programme aux prochaines élections. Il croit qu'au point de vue de la convenance et de l'économie, il ne devrait y avoir qu'une seule langue officielle.

M. Oliver dit qu'il regrette que cette discussion ait pris d'aussi larges proportions.

Je crois que nous pouvons en dire autant en cette chambre.

Il dit qu'il représente un grand nombre de Canadiens-Français, et qu'il ne croit pas agir contre leurs intérêts en demandant des pouvoirs plus étendus, afin de pouvoir décider eux-mêmes cette question. Il a toujours proclamé fortement que le peuple de ce pays devait conduire ses propres affaires, et il appuiera le mémoire.

M. Neff dit que la dualité de langage leur a été imposée, tandis qu'ils n'ont toujours demandé que le privilège d'agir suivant leur désir à cet effet. Il ne veut pas priver les Canadiens-Français du luxe dont ils jouissent ; on ne peut les empêcher de parler leur propre langue, mais il s'oppose à ce que cette langue soit une langue officielle.

M. Ross—

Je crois que ce monsieur représente Calgary ou Mâchoire d'Original.—

M. Ross dit que lui aussi représente une population mixte. Il dit qu'il a été surtout appuyé par les électeurs canadiens-français de son district, et qu'il serait ingrat envers eux s'il ne leur rendait pas justice ; mais il considère qu'il ne leur fait aucune injustice, en demandant que les représentants du Nord-Ouest aient le pouvoir de régler cette question.

M. Hogg dit que la dualité de langage semble être un épouvantail pour certaines gens, et cependant, aucun député n'a pu démontrer en quoi cela causait du tort. On ne devrait rien faire avant que la question soit agitée dans les différents comtés.

Maintenant, M. l'Orateur, avec cette preuve devant moi, je ne puis mieux faire que d'appuyer l'amendement proposé par l'honorable député d'Assiniboia-ouest, parce que je crois que cet amendement accorde au peuple les droits qu'il demande. A mon avis, le sous-amendement ne fait que remettre la question à une autre année. Ce sous-amendement du ministre de la justice n'accorde pas au peuple du Nord-Ouest les droits qu'il demande, et s'il est adopté, il n'y a pas de doute que nous ver-

M. WATSON.

rons se renouveler ce débat qui dure ici depuis six jours, et que nous devons tous regretter, je crois.

Personne ne niera que ce débat ait donné lieu à des ressentiments de race et de religion qui ne s'apaiseront pas avant plusieurs années. J'ai été un peu surpris d'entendre une déclaration que le ministre de la justice a faite, ainsi qu'une autre déclaration faite par le ministre de l'intérieur.

Dans le discours qu'il a fait en faveur de son amendement, le ministre de la justice a dit qu'il serait cruel de priver les gens du Nord-Ouest de parler leur langue maternelle ; qu'après qu'un homme aurait pu être accusé et condamné, après que le procès serait terminé, cet homme ne pourrait pas encore savoir pourquoi il aurait été condamné. Il me semble qu'un énoncé comme celui-là peut donner lieu à une argumentation spéciale. Je ne sache pas encore qu'aucun sujet anglais, ni personne dans la Confédération, qu'il fût de nationalité anglaise ou autre, ait eu à souffrir d'un déni de justice, parce qu'il ne comprenait pas la langue dans laquelle les statuts sont imprimés. Cela étant posé, je ne pense pas que lorsque le français sera aboli dans le Nord-Ouest, l'on puisse dire que ces gens ne comprennent pas la loi, parce qu'elle n'est pas imprimée dans leur langue.

Le ministre de l'intérieur, dans ses remarques, la nuit dernière, a fait une déclaration tout à fait étonnante. Il a dit qu'il avait visité six cantons pendant son voyage au Manitoba, et qu'il avait trouvé neuf différentes nationalités dans ces six cantons.

M. DEWDNEY : Pardon ; pas au Manitoba, mais au Nord-Ouest ; j'ai trouvé dans deux cantons des représentants de neuf nationalités différentes.

M. WATSON : J'ai noté la phrase qui suivait la déclaration qu'il serait odieux de ne pas publier les lois du pays dans la langue de ces nationalités. Je ne crois pas réellement qu'il ait entendu dire cela, mais si c'est là ce qu'il voulait dire, ce serait un luxe dispendieux. Je crois que l'amendement de l'honorable député d'Assiniboia-ouest se recommande de lui-même à un grand nombre de membres de cette chambre. Il n'y a pas de doute que l'appel fait hier par le premier ministre à ses partisans, a eu beaucoup d'effet. C'était un appel très énergique ; l'honorable ministre s'est élevé à la hauteur de la circonstance et, à mon sens, a prononcé le meilleur discours que j'aie jamais entendu dans cette chambre, un discours dépourvu de ces petites anecdotes dont l'honorable premier ministre a coutume de régaler la chambre.

Mais j'espère que l'amendement du ministre de la justice ne sera pas adopté, car l'amendement du député d'Assiniboia-ouest est le seul qui satisfera la population du Nord-Ouest, lui donnera le pouvoir qu'elle demande et empêchera la répétition du débat irritant qui se poursuit ici depuis quelques jours. L'honorable député de Provencher a dit qu'à son sens, il est heureux que la question ait été soulevée ici, mais je ne partage pas sa manière de voir ; je crois qu'il est très malheureux qu'elle l'ait été. Sans doute, l'honorable député prend cette question à cœur, car au Manitoba on agit en ce moment une question du même genre au sujet de la langue française et des écoles séparées, qui vont être abolies dans cette province—du moins, les écoles séparées existeront à l'avenir sous une forme très modifiée.